



Guide à destination

Des professionnels des équipes d'orientation

Un Chez Soi d'Abord-Métropole de Lyon-

Le dispositif « Un Chez-Soi d'Abord » propose à des personnes majeures, durablement sans abri et souffrant d'une ou de pathologies mentales sévères et de troubles addictifs (ou non) d'accéder sans délai à un logement en location ou en sous-location et de s'y maintenir, avec l'aide, notamment, de l'intervention intensive d'une équipe pluridisciplinaire (sociale, médicale et de gestion locative adaptée). Le dispositif vise au rétablissement des personnes accueillies.

Son objectif est double, d'une part le rétablissement à l'égard de la maladie mentale en donnant la primauté aux choix de la personne et en mettant l'accent sur l'expérience subjective à l'égard de la maladie. Ce processus repose sur l'appropriation du pouvoir d'agir, l'espoir ou la quête d'une vie meilleure. D'autre part, la promotion de la santé mentale positive s'appuyant sur le renforcement des compétences personnelles, l'estime de soi, le développement de rôles et d'activités enrichissantes favorisant son inclusion sociale. Le soutien visera à la fois la personne elle-même et la mise en place de conditions favorables à son rétablissement dans son environnement de vie.

Le dispositif s'articule notamment avec l'ensemble des dispositifs sanitaires, sociaux et médico-sociaux inscrits sur le territoire et vise à garantir un accompagnement dans le cadre d'un parcours de santé et de vie de qualité et sans rupture, en s'appuyant autant que de besoin sur l'ensemble des acteurs susceptibles d'intervenir en amont ou en aval du dispositif ».

En tant qu'équipe d'orientation, vous occupez une place essentielle dans le parcours des personnes vers l'entrée dans le dispositif « Un Chez-Soi d'Abord ». Nous sommes conscients de l'investissement que représente ce rôle que nous avons à cœur de faire évoluer ensemble et vous assurons donc de notre disponibilité.

L'équipe d'Un Chez-Soi d'Abord – Métropole de Lyon

Equipe administrative et GLA	Equipe médico-sociale
Romain Walter - Directeur	Marion Orcel - Coordinatrice
Anne-Laurence Colombier – Assistante administrative	Virginie Gaudon - Educatrice
Rachel Battin – Chargée de gestion locative adaptée	Martin Boichard – Coordinateur remplaçant
Constance Lenglard- Chargée de gestion locative adaptée	Nicolas Pieret - Educateur
Artur Legrand – Chargé de gestion locative adaptée	Simon Dedours – Educateur apprentissage
Fatiha Lista – Comptable gestion locative adaptée	Xavier Wigmore – Médiateur de Santé Pair
Jean-Claude Varlet -Comptable	Michaël Dougnon - Médiateur de Santé Pair
	Mireille Tarayre - Infirmière
	Marie Foessel - Infirmière
	Clément Soyer -Infirmier
	Agnès Oelsner – Médecin Psychiatrique
	Claire Cochet– Médecin généraliste
	Théodore Onguene Ndongo - Psychologue
	Nathalie Duvernay - Médecin psychiatrique

Qui est éligible à l'intégration en Appartement de Coordination Thérapeutique (A. C. T.)

Un Chez-Soi d'Abord – Métropole de Lyon ?

Les professionnels du Dispositif accompagnent des personnes :

- ❖ Majeures
- ❖ En situation d'itinérance absolue*
- ❖ En situation régulière ** sur le territoire français (titre de séjour valide et ressources possibles)
- ❖ Présentant une pathologie mentale sévère (de type schizophrénie ou troubles bipolaires »)
- ❖ Dont les besoins sanitaires et sociaux sont élevés, nécessitant un accompagnement intensif (le questionnaire d'orientation sert à évaluer ces besoins)
- ❖ Souhaitant vivre dans un logement à Lyon ou sur les communes limitrophes (Métropole).
- ❖ Acceptant un accompagnement à domicile une fois par semaine.

* L'itinérance absolue est définie par le fait d'être :

« Sans domicile fixe » depuis au moins sept nuits et avoir peu de chances de trouver un logement dans le mois suivant.

Est considérée comme « sans domicile fixe » toute personne fréquentant des lieux d'hébergement d'urgence ou des endroits, publics ou privés, non prévus pour l'habitation (à l'extérieur, dans la rue, dans les parcs, auprès d'entrées de portes, dans des véhicules stationnés, des squats ou des garages).

Les personnes ayant quitté l'hôpital dans lequel elles séjournent depuis moins de trois mois, ou sorties d'un établissement pénitentiaire, qui sont sans endroit où aller et qui étaient en situation d'itinérance absolue avant leur séjour, sont considérées en situation d'itinérance absolue.

OU

« En situation de logement précaire », c'est-à-dire avoir pour résidence principale un foyer d'hébergement d'urgence, un hôtel ou un hôtel meublé et d'avoir connu au moins deux épisodes d'itinérance absolue au cours de l'année écoulée ou un seul épisode d'itinérance absolue mais d'une durée d'au moins quatre semaines au cours de l'année écoulée.

CF Grille Ethos

** Les personnes doivent avoir des droits « ouvrables » pour entrer dans le dispositif, c'est-à-dire qu'elles doivent en effet pouvoir avoir des ressources stables pour payer leur loyer et subvenir à leurs besoins élémentaires, ce qui nécessite d'être en situation administrative régulière.

Comment se déroule la phase préalable à l'admission ?

CONSTITUTION DU DOSSIER ET MISE EN LIEN AVEC LES MEMBRES DE LA COMMISSION

- ❖ L'équipe ou le professionnel qui rencontre une personne souhaitant intégrer le dispositif Un Chez Soi d'Abord doit s'assurer que les conditions d'éligibilité citées en amont sont remplies.
- ❖ Puis il est nécessaire de constituer un dossier de candidature reprenant l'ensemble des éléments suivants :

Formulaire d'orientation	Copie d'une pièce d'identité	Adresse de domiciliation actuelle de la personne	Recueil de la volonté de la personne pour intégrer un logement	Copie de l'attestation CPAM	Copie du justificatif de revenus	Questionnaire d'orientation avec score	Certificat médical	Mise en lien partenariale *
<p>Obligatoire, il reprend les critères d'éligibilité</p> <p>Préciser les coordonnées du service orienteur et le nom d'une personne à contacter</p>	<p>Pas obligatoire si la personne n'en a plus</p>	<p>Indispensable pour lui envoyer la réponse par courrier postal à l'issue de la commission</p>	<p>Obligatoire, préparer un courrier manuscrit ou informatique avec signature de la personne concernée</p>	<p>Mentionner au moins son numéro de SS</p>	<p>Pas obligatoire mais les droits doivent potentiellement pouvoir être ouverts (AAH, RSA, ..)</p>	<p>Faire apparaître le score final en chiffres. C'est idéalement le professionnel qui connaît le mieux la personne qui le remplit.</p>	<p>Obligatoire, envoyé sous pli à un médecin de la commission.</p> <p>Réalisé par le médecin référent ou non.</p>	<p>Obligatoire pour les professionnels qui ne font pas partie de l'équipe d'orientation.</p> <p>Indiquer le nom de la structure membre de la commission</p>

Dans le cas où il manquerait l'une de ces pièces à réception du dossier, pensez à en préciser la raison.

* Les candidatures des personnes orientées sur le dispositif Un Chez--Soi d'Abord doivent nécessairement être présentées à l'un des membres siégeant à la commission d'orientation car l'entrée dans le dispositif se veut être le fruit d'un véritable travail partenarial. Ainsi, un échange téléphonique entre la structure qui oriente et l'un des membres de la commission permettra une réelle fluidité dans la « présentation » des candidats lors de la commission.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ORIENTATION sont :

Type de structure :	Service :	Personnes et coordonnées :
<p align="center">CSAPA Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CSAPA CH Croix rousse • CSAPA CH Edouard Herriot 	<p>Audrey RULLIAT, Isabelle EMERY, Assistantes de Service Social Tél : 04 26 73 25 90</p> <p>Juliette QUEMENER, Assistante de Service Social Tél : 04 72 11 69 33 Dr Aurélie BERGER-VERGIAT, médecin psychiatre addictologue</p>
<p align="center">CAARUD Centre d'Accueil et d'Accompagnement pour la Réduction des Risques des Usagers de Drogues</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pause Diabolo Le Mas 	<p>Ligne équipe Tél : 04 78 62 03 74</p>
<p align="center">SMD-PL Santé mentale des détenus -psychiatrie légale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • SMD-PL CH Le Vinatier 	<p>Secrétariat Tél : 04 37 91 53 08 Dr Sylvain DOUILLARD, médecin psychiatre Fiona GIRIN, Assistante de Service Social</p>
<p align="center">EMPP Equipe Mobile Psychiatrie Précarité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Interface SDF CH Saint Jean de Dieu 	<p>Dr Jean-Christophe VIGNOLES, médecin psychiatre Tél : 04 37 90 11 06</p>
<p align="center">SIAO Service intégré d'accueil et d'orientation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maison de la Veille Sociale du Rhône 	<p>Elisa HERBAGE Coordinatrice Tél : 04 78 95 00 01 Tél : 04 78 95 84 81</p>
<p align="center">Samu Social</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Alynea 	<p>Marine DEBAUGE Cheffe de service Tél : 07 60 57 21 44</p>
<p align="center">Accueil de jour</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Point Accueil de LAHSo 	<p>Sandra FERRARD Éducatrice spécialisée Tél : 04 78 53 88 77 pointaccueil@lahso.org</p>

Une fois la mise en lien avec l'un des membres de la commission réalisée et le dossier constitué, l'envoyer par mail à commission@ucsa-lyon.org, en indiquant la structure, membre de la commission avec qui la mise en lien partenariale a été établie.

Dans chaque commission siège au moins un médecin chargé, notamment, de vérifier les certificats médicaux (pathologie psychiatrique sévère). Ainsi, le **certificat médical** doit être envoyé par courrier (ou par mail) à **un médecin de l'une des équipes d'orientation suivantes** :

Personnes et coordonnées :	Adresse postale ou mail
<p>Dr Jean-Christophe VIGNOLES, médecin psychiatre Tél : 04 37 90 11 06</p>	<p><u>Secrétariat du médecin</u> : Florence.tardy@arhm.fr</p> <p>Ou</p> <p>Interface SDF – Hôpital Saint Jean de Dieu 290 route de Vienne BP8252 69355 Lyon cedex 08</p>
<p>Dr. Sylvain DOUILLARD, médecin psychiatre Secrétariat Tél : 04 37 91 53 08</p>	<p><u>Mail</u> : Sylvain.DOUILLARD@ch-le-vinatier.fr Copie Fiona.GIRIN@ch-le-vinatier.fr</p> <p>Ou</p> <p>CH le Vinatier Unité SMD-PL bâtiment 356 BP 30039 95 Boulevard Pinel 69678 Bron cedex</p>
<p>Dr Aurélie BERGER-VERGIAT, médecin psychiatre addictologue Accueil : 04 72 11 78 52</p>	<p><u>Mail</u> : Aurelie.berger-vergiat@chu-lyon.fr</p> <p>Ou</p> <p>HOPITAL E. HERRIOT - PAVILLON A CSAPA HCL 5 place D'Arsonval 69003 LYON</p>

A NOTER :

- Le **dispositif n'est pas adapté** pour des personnes ayant des troubles neurologiques et/ou un handicap mental.
- Il n'y a **pas de liste d'attente** pour l'entrée dans le dispositif Un Chez Soi d'Abord. Si un dossier n'est pas retenu faute de place, il est détruit et il faut le renvoyer complet pour le passage en commission du mois suivant, dans le cas où la personne concernée est toujours volontaire (pensez donc à faire une copie du dossier avant de l'envoyer). Exception faite pour le certificat médical qui est valable 6 mois et ne doit pas être renvoyé.
- L'un des critères retenus par la commission d'orientation pour faire un choix entre différents dossiers répondant aux conditions préalables à l'entrée dans le dispositif est **la date d'arrivée du dossier** (les premiers mails reçus en début de chaque mois seront ceux qui seront retenus).
- Les **dossiers de candidatures sont à déposer** par mail au plus **tard le jeudi qui précède la commission**. Les dossiers incomplets ne seront pas présentés à la commission et les dossiers réceptionnés postérieurement seront présentés à la commission suivante.
- La commission se réunit **tous les premiers lundis du mois**.
- La commission retient **maximum 4 personnes par commission**.
- L'**accompagnement** des personnes qui entrent dans le dispositif **commence dès la première rencontre avec l'équipe** Un Chez-Soi d'Abord. L'accès au logement doit se faire dans les 8 semaines après la première rencontre avec l'équipe, deux logements minimum doivent être proposés.
- Au plus tard **8 jours après la commission**, les décisions d'admission ou de non admission sont communiquées à la personne et à l'équipe d'orientation par la direction des ACT UCSA.